

Délibération n°9

Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

- VU le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 822-1 à L. 822-5 et R. 822-1 à R. 822-34,
- VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP),
- VU l'instruction BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022 portant instruction comptable commune des organismes dépendant de l'Etat,
- VU la délibération n°6 du Conseil d'Administration du CROUS Lorraine du 19 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur Général.

EXPOSÉ

L'admission en non-valeur est demandée par l'agent comptable dès que la créance paraît irrécouvrable. L'irrécouvrabilité trouve son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition...) ou dans l'échec du recouvrement amiable (créance inférieure aux seuils des poursuites définis sur le plan local).

Lors de sa séance du 14 décembre 2022, le Conseil d'Administration a adopté une délibération visant à admettre en non-valeur des créances pour un total de 6 154,26 €, correspondant à 18 dossiers.

Article 1 :

Le Conseil d'Administration admet en non-valeur les créances visées en annexe à la présente délibération pour un total de 7 171,71 € correspondant à 11 dossiers.

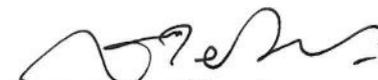
NOMBRE DE VOIX : 20

- POUR : 20

- CONTRE :

- ABSTENTION :

Fait à Nancy, le 13 décembre 2023



La Rectrice déléguée
Pour l'ESRI Grand Est

Véronique PERDEREAU

Propositions d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Origine de la créance	Somme à recouvrer	Ex 2018	Ex 2019	Ex 2021	EX 2022	EX 2023	Observations
Hébergement CU Boudonville	202,00			202,00			Le débiteur n'a pas de compte bancaire créateur ni d'employeur connu.
Hébergement CU Médreville	113,60				113,60		Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu.
Hébergement CU Bridoux	890,86				890,86		Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu.
Hébergement CU Technopôle	783,47				783,47		Le débiteur n'a pas de compte bancaire créateur ni d'employeur connu.
Hébergement CU Saulcy	105,40	105,40					Le débiteur n'a pas de compte bancaire créateur ni d'employeur connu.
Hébergement CU Batelière	685,40		685,40				Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu
Hébergement CU Boudonville	112,00			112,00			Le débiteur n'a pas de compte bancaire créateur ni d'employeur connu.
Hébergement CU Batelière	109,28				109,28		Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu
Trop perçu aide	2 982,50					2 982,50	Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu
Hébergement CU Monplaisir	544,20				544,20		Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu
Hébergement CU Saulcy	643,00	643,00					Le débiteur n'a pas de compte bancaire ni d'employeur connu
TOTAUX	7 171,71	748,40	685,40	314,00	2 441,41	2 982,50	